



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Institut François Gény

IFG

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Lorraine



Janvier 2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Unités  
de recherche

*Le Directeur*

**Pierre Glaudes**

---



## Unité

Nom de l'unité :	Institut François Gény
Acronyme de l'unité :	IFG
Label demandé :	EA
N° actuel :	Fusion de : CRDP Nancy - EA 1138 , ID2 Metz - EA 1106 (en partie) et CLHD Nancy - EA 1142
Nom du directeur (2009-2012) :	M. François FOURMENT (EA 1138 seulement)
Nom du porteur de projet (2013-2017) :	M. François FOURMENT

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Denis MAZEAUD, Paris
Experts :	M. Jean-Sylvestre BERGE, Lyon
	M <sup>me</sup> Geneviève PIGNARRE, Chambéry (représentant le CNU)
	M. Stéphane PILLET, Lyon
	M. Xavier PIN, Lyon

## Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Mathieu PETRISSANS, Université de Lorraine (Nancy)

M. Philippe BURG, Université de Lorraine (Metz).



# Rapport

## 1 • Introduction

### Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le mardi 17 janvier 2012. L'accueil du comité d'experts a été organisé par le directeur de l'Institut François Gény (IFG), ainsi que par la plupart des membres de son unité. Les représentants de la présidence ont été, compte tenu des opérations de fusion en cours, les deux vice-présidents des conseils scientifiques des deux sites initiaux de Metz et Nancy en situation de transition : MM. Mathieu Petrissans (Nancy) et Philippe Burg (Metz).

Les rencontres se sont déroulées dans les locaux de la faculté de droit de l'université de Lorraine, à Nancy, de 8h 45 à 18h 00.

Après une réunion à huis clos du comité, la première phase (9h15-10h) a été consacrée à l'audition des deux vice-présidents qui ont exposé les évolutions de la politique de l'université, ses enjeux dans cette période de fusion et ont répondu avec précision et clarté aux questions des membres du comité. Ils ont explicité les choix institutionnels relevant des compétences de leur université et souligné le caractère exceptionnel de leur situation en cette fin de période de fusion des établissements.

La deuxième phase (10h-13h30) a été consacrée aux présentations faites par les membres présents de l'IFG (le directeur et le directeur adjoint, les responsables ou co-responsables des équipes internes, des responsables de programmes, des membres non affiliés à une équipe interne, des IGE et IGR). Un échange cordial et constructif s'est, ensuite, instauré entre les membres du comité et ceux de l'unité autour de questions/réponses. Ce dialogue a permis de compléter utilement les données figurant déjà dans le dossier de l'unité.

La troisième phase de l'audition (14h30-15h15) a permis de recueillir les impressions de plus d'une dizaine de doctorants de l'unité ; cette délégation était représentative tout à la fois des différentes équipes constituant l'unité et des formes de financement des études doctorales (CIFRE, contrat doctoral, ATER, bourse étrangère).

Les membres du comité ont ensuite échangé sur place à huis clos de 15h15 à 18 heures.

### Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Au sein de l'université de Lorraine nouvelle, l'IFG est le résultat de la fusion des activités de l'ensemble de l'ancien « Centre de Recherche en Droit Privé » (CRDP Nancy - EA 1138), qui comportait quatre équipes internes (« Centre de recherche sur les clauses abusives »- CERLAB ; « Centre d'Etude et de Recherche de l'Institut régional du travail » - CERIT ; « l'Institut de droit international et comparé » - IDIC ; « l'Institut de sciences criminelles et de droit médical » - ISCRIMED), d'une partie des membres de « l'Institut Droit et Economie des Dynamiques en Europe » (ID2 Metz - EA 1106) et du « Centre Lorrain d'Histoire du Droit » (CLHD Nancy - EA 1142). En effet, en 2010, anticipant la fusion des universités, le CRDP de l'université de Nancy 2 et l'ID2 de l'université de Metz, dans sa composante de droit privé, ont décidé de fusionner en un centre de recherche unique, l'Institut François Gény, l'essentiel des enseignants-chercheurs s'insérant dans les équipes internes de l'ex-CRDP, particulièrement l'IDIC et l'ISCRIMED. En mai 2011, le Centre lorrain d'histoire du droit a, également, décidé de rejoindre l'IFG en devenant une de ses équipes internes.



Dans sa composition actuelle, l'IFG est donc formé de cinq équipes internes : CERLAB, CERIT, CLHD, IDIC et ISCRIMED. A ce titre, l'IFG sollicite son habilitation comme équipe d'accueil. Dès lors, si des bilans distincts ont été présentés, un projet commun prédomine, ce qui a incité l'unité à présenter un dossier d'évaluation unique. Il faut souligner qu'un certain nombre (12) d'enseignants-chercheurs ne sont pas affiliés à une équipe interne. Ces membres participent ponctuellement aux projets des équipes ou construisent leurs propres projets, par exemple, en droit des affaires ou en droit patrimonial de la famille. Un des buts de l'IFG est de faire apparaître de nouvelles équipes internes ou de nouveaux axes de recherches en droit des affaires, en droit civil et processuel afin de rendre plus visibles et pérennes les productions de ces membres. Enfin, l'IFG souhaite fortement promouvoir « l'Atelier François Gény de Théorie du droit » comme véritable marqueur de son identité en construction grâce aux vastes champs disciplinaires couverts (droit des obligations, droit social, droit international et comparé, histoire du droit, droit pénal, droit médical, droit commercial, droit patrimonial de la famille et droit processuel).

#### Equipe de Direction :

Une assemblée générale composée de tous les membres titulaires de l'IFG (y compris doctorants et personnels BIATSS-IRTF) de l'unité se réunit au moins une fois par an. Un conseil scientifique a été mis en place et a pour fonction de définir la politique scientifique et financière de l'unité (plusieurs réunions par an). Il est composé du directeur de l'unité, du directeur adjoint, des responsables des équipes internes, de deux représentants des doctorants, de deux représentants des membres non affiliés à une équipe interne. M. François Fourment a été élu directeur de l'unité et Mme Sophie Hocquet-Berg, directrice adjointe.

Effectifs de l'unité :

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de producteurs du projet **
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs	53***	50	46
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
<b>N3</b> : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	17***	3	2
<b>N4</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	5 (4,80)	4 (3,925)	
<b>N5</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
<b>N6</b> : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
<b>N7</b> : Doctorants	66***		
<b>N8</b> : Thèses soutenues	29***		
<b>N9</b> : Nombre d'HDR soutenues	6***		
<b>N10</b> : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	33***	32	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>141 (140,80)</b>	<b>57 (56,925)</b>	<b>48</b>

\* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

\*\* Nombre de producteurs de la période [1<sup>er</sup> janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.

\*\*\* Effectifs CRDP, CLHD et ID2 (Droit privé uniquement) :

- N1 : 35 (CRDP) + 6 (CLHD) + 12 (ID2 - Droit privé)
- N3 : 4 (CRDP) + 11 (CLHD) + 2 (ID2 - Droit privé)
- N7 : 52 (CRDP) + 10 (CLHD) + 4 (ID2 - Droit privé)
- N8 : 19 (CRDP) + 8 (CLHD) + 2 (ID2 - Droit privé)
- N9 : 3 (CRDP) + 2 (CLHD) + 1 (ID2 - Droit privé)
- N10 : 21 (CRDP) + 5 (CLHD) + 7 (ID2 - Droit privé)

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité :

La création de l'IFG s'inscrit dans une dynamique institutionnelle et scientifique qui devrait manifestement se traduire par un accroissement très sensible de la qualité, de la densité, de l'homogénéité et de la notoriété de la recherche au sein de l'université de Lorraine.

Evidemment, ces propos et ces jugements sont empreints d'un certain aléa, car pour l'heure la jeunesse de l'IFG autorise des appréciations qui portent plus sur le potentiel que sur le passé. Mais le dossier de présentation et la visite effectuée par le comité d'experts laissent entrevoir que l'IFG est incontestablement une unité d'avenir à fort potentiel et dont il n'est pas hasardeux de prévoir qu'elle est promise à un développement durable et important.

Il est en effet patent que la réunion de ces centres de recherche ne se soldera pas par une simple fusion d'ordre administratif mais que, tout au contraire, elle se traduira par une coopération scientifique articulée autour de la personnalité emblématique et fédératrice de François Gény qui sera le creuset et le ferment de l'activité scientifique commune de l'IFG, en même temps qu'il en constituera l'identité juridique forte et rayonnante.

Pour l'avenir de cet institut, il conviendra évidemment de privilégier les recherches et travaux communs, pour valider le sentiment que cet opportun regroupement, qui consacre dans le domaine de la recherche juridique la création de l'université de Lorraine, n'est pas une simple constellation d'équipes réunies pour les besoins de la cause, mais a une véritable dynamique entreprenante et mobilisatrice.

### Points forts et opportunités :

L'unité de recherche a une production scientifique de qualité et diversifiée, qui prend appui sur des équipes internes dynamiques. L'IFG s'est doté d'une identité forte autour de l'image emblématique de François Gény.

### Points à améliorer et risques :

La taille de certaines équipes risque de rendre difficile la réalisation des projets portés. L'hétérogénéité des équipes peut, à terme, contrarier la volonté partagée de constituer une unité et supposera une grande vigilance de la part des responsables de l'IFG et, plus largement, de tous ses membres.

L'implantation sur deux sites suppose une organisation complexe, mais nécessaire afin de créer une vraie unité pour tout l'IFG.

### Recommandations :

Le comité conseille tout d'abord de centrer les recrutements futurs des enseignants chercheurs sur l'axe commun de recherche. Ensuite, l'IFG devra consentir des efforts en vue d'intégrer dans les équipes qui composent l'Institut ou dans des équipes à créer les enseignants-chercheurs qui demeurent aujourd'hui encore des « électrons libres ». Enfin, l'IFG gagnerait à favoriser des recherches doctorales qui puissent se réclamer de la politique scientifique ciblée sur la théorie du droit qui identifiera et personnalisera l'Institut François Gény dans la communauté juridique universitaire.

### 3 • Appréciations détaillées

Il est difficile de faire des appréciations détaillées pour une unité qui juxtapose cinq équipes internes. Ainsi, il sera, parfois, renvoyé aux appréciations propres aux différents équipes. De brèves appréciations synthétiques pour chacun des items ci-après seront, par conséquent, exposées.

#### Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Quant à son objet, la production scientifique de l'IFG brille par sa diversité : droit des contrats, droit de la consommation, droit international, droit comparé, droit pénal, droit médical, droit social, histoire du droit, telles sont les branches du droit que les centres et les enseignants-chercheurs qui les composent, ont investi. On ajoutera, et c'est ce qui constitue un premier atout de l'IFG, que les recherches menées au sein de ces matières, somme toute classiques, révèlent une réelle originalité. Originalité de la démarche, d'une part : on songe, entre autres, à la constitution par le CERCLAB d'une base de données sur les clauses abusives sans équivalent en France, et à l'étude « Convergences du droit », étude croisée du droit international privé et du droit comparé entreprise par l'IDIC. Originalité des thèmes retenus, d'autre part : on pense, entre autres, à celle menée sur « Les risques psychosociaux au travail et la protection de la santé mentale des salariés » par le CERIT.

Quant à sa densité, le comité relève d'une part le faible nombre de non producteurs au sein de l'IFG. D'autre part, il retient le nombre important de colloques, d'ouvrages collectifs, de conférences, de tables rondes, de journées d'études, de chroniques, d'articles qui ont été réalisés, dont certains ont été publiés dans des revues avec comité de lecture.

Les travaux présentés par les centres de recherches qui composent l'IFG sont de bonne qualité, dans l'ensemble. Evidemment, la qualité scientifique n'est pas homogène, certains travaux collectifs ou individuels jouissant d'une excellente notoriété, alors que la renommée de certains autres est moins importante.

Quant à l'identité et à la singularité de la recherche au sein de l'IFG, le comité a bien retenu que l'ambition était de déployer les activités autour d'un axe fort incarné par la personnalité scientifique de François Gény, en privilégiant, donc, la théorie générale du droit et plus particulièrement une approche fondamentale du droit.

Le point négatif réside dans le fait, qui constitue d'ailleurs le défaut commun à de très nombreux centres de recherches, que la production collective de l'unité est encore assez sensiblement inférieure aux productions individuelles. On éprouve même parfois le sentiment, du moins pour certaines des équipes, que l'essentiel de la production scientifique est concentrée sur quelques chercheurs qui jouent un rôle moteur, tandis que d'autres ont une production nettement moins importante, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Enfin, le comité regrette que le nombre des thèses soutenues ou en préparation reste encore, finalement, assez modéré - situation d'autant plus regrettable que, comme les membres du comité ont pu le constater *de visu*, la situation de doctorant à l'université de Lorraine, au sein de l'IFG, est extrêmement enviable.

#### Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

Sur le plan local et régional, l'intégration de l'IFG est incontestable. Les liens noués entre les équipes qui le composent et les milieux professionnels et scientifiques et les collectivités territoriales sont attestés. Ainsi, la base de données sur les clauses abusives conçue par le CERCLAB constitue un indiscutable pôle de rassemblement pour les professionnels du droit qui sont concernés par la problématique de la protection des consommateurs et des professionnels contre les clauses abusives. De même, l'insertion du CERIT dans le monde socioéconomique lorrain ne souffre pas la discussion ; l'institut régional du travail assure, par exemple, la prise en charge de la formation des conseillers prud'homains.



### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

Sur le plan national, le rayonnement de l'IFG est patent. La notoriété du *Mégacode* réalisé au sein du CERCLAB est incontestable sur le territoire français. Les travaux de certains enseignants-chercheurs sont extrêmement réputés en France. On songe, entre autres, à certains travaux qui ont été couronnés par plusieurs hautes distinctions scientifiques et des prix de premier ordre. On doit aussi mentionner les liens qui unissent l'IDIC à d'autres universités françaises et étrangères (par exemple, le *Max Planck Institut* de Heidelberg). Certaines équipes sont insérées dans des réseaux nationaux et internationaux de recherche : ainsi, l'ISCRIMED collabore avec le « Comité international des Pénalistes francophones ». On regrettera, néanmoins, le nombre assez faible de contrats conclus avec des institutions scientifiques nationales se traduisant par des financements externes.

Sur le plan international, le bilan est plus mitigé. Rares sont les centres de recherche composant l'IFG qui ont noué des partenariats durables et solides avec des institutions internationales. C'est sans doute sur ce point qu'on peut légitimement attendre des progrès de l'IFG, lesquels ne devraient pas manquer de se produire à l'avenir quand les recherches communes, autour de la personne et de la pensée de François Gény, se seront développées. Il faut, néanmoins, souligner les efforts réalisés pour les doctorants, certains étant financés par des bourses étrangères. Un docteur s'est, également, vu proposer une aide pour un post-doctorat aux Etats-Unis ce qui n'est pas courant dans les disciplines juridiques et témoigne du dynamisme de l'unité. Enfin, plusieurs professeurs étrangers ont participé à des cycles de conférences organisés par certaines équipes de l'unité : ce pourrait être un terreau fertile de relations plus institutionnelles.

### Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

L'excellence de la gouvernance et la grande qualité du fonctionnement de la structure, sur un plan humain, méritent des louanges.

D'abord, il convient de souligner la densité et la qualité des locaux dont bénéficient les équipes qui composent l'IFG pour mener leurs recherches. Salles de travail spacieuses, bibliothèques extrêmement bien garnies, bureaux individuels, tout est fait pour que les enseignants-chercheurs soient mis dans les meilleures conditions pour accomplir leurs différentes missions.

Ensuite, on reviendra sur la grande qualité des conditions de travail dont bénéficient les doctorants qui disposent, grâce aux très importants efforts consentis, dans tous les domaines, par les autorités qui dirigent l'IFG, de tous les atouts pour mener à bien leurs entreprises doctorales.

Enfin, le comité retient la grande implication du personnel administratif, manifestement parfaitement impliqué dans la vie de l'IFG et qui joue un rôle déterminant dans son développement et dans sa réussite. Les doctorants n'ont eu de cesse que de louer l'excellence de l'assistance que leur apportent quotidiennement les personnels IATOS.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Les ambitions de l'IFG consistent, et c'est une nécessité, à renforcer la densité et la qualité des recherches collectives autour de l'axe fédérateur que cristallise la personne et la pensée de François Gény.

Des thématiques extrêmement originales et stimulantes ont été clairement identifiées, notamment la démarche fondamentale qui irriguera les recherches communes, estampillées IFG, dont l'objet résidera dans la théorie générale du Droit.

Le projet est aussi ambitieux que passionnant car, s'il est mené à bien (ce que tout permet d'espérer), il constituera pour l'IFG un marqueur scientifique extrêmement fédérateur et signifiant. Il est, en effet, certain que la spécificité scientifique des diverses équipes qui composent l'IFG est parfaitement compatible avec cette idée de recherche commune fédératrice sur la théorie générale du droit. De plus, cet axe de recherche commune permettra à l'IFG d'affirmer sa singularité dans l'espace juridique universitaire.

### Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

Les membres de l'unité sont très impliqués dans les activités d'enseignement qui sont offertes dans tous les sites de l'université de Lorraine. Ils sont présents dans l'ensemble des cursus (LMD). Certains exercent des responsabilités pédagogiques dans l'encadrement des formations pédagogiques dans tous les cycles, y compris dans le cadre de l'Ecole doctorale. Il faut souligner le développement d'enseignements d'histoire du droit dans les cursus de licence (L3 Pro « Droit du patrimoine ») et de master.

Plus particulièrement, plusieurs masters 2 sont rattachés à l'unité et à son équipe pédagogique : « Droit du commerce international », « Droit de l'entreprise médicale, pharmaceutique et dentaire », « Droit du travail et de la protection sociale », « Droit pénal », « Droit des affaires transfrontières », « Droit public » avec deux spécialités « Droit public interne » et « Droit public international » ; « Métiers du politique » ; « Droit communautaire, « Histoire du droit et conservation du patrimoine », « Droit notarial », « Droit et Juriste Conseil d'entreprise (DJCE).

Tous les doctorants interrogés ont fait part de l'excellence des conditions de travail qui leur sont offertes (bibliothèque, lieu de travail, aide aux déplacements...), du dévouement des membres qui composent les équipes de recherche, qu'il s'agisse des enseignants-chercheurs ou du personnel administratif, de l'implication permanente et importante des doctorants dans les manifestations scientifiques qui sont organisées. Les rapports avec l'Ecole doctorale paraissent bons et complémentaires. Chaque équipe devra, néanmoins, être attentive à développer le recrutement de doctorants afin d'irriguer la formation par la recherche.

## 4 • Analyse équipe par équipe

**Équipe 1 :** Centre de Recherche sur les Clauses Abusives (CERCLAB)

**Nom du responsable** M. Xavier HENRY

**Effectifs**

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs	3	3	3
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
<b>N3</b> : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	0	0	0
<b>N4</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	--***	--***	
<b>N5</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
<b>N6</b> : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
<b>N7</b> : Doctorants	3		
<b>N8</b> : Thèses soutenues	0		
<b>N9</b> : Nombre d'HDR soutenues	0		
<b>N10</b> : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	2	2	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

\* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

\*\* Nombre de producteurs de la période [1<sup>er</sup> janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.

\*\*\* Nul ingénieur, technicien et/ou personnel administratif titulaire n'est spécifiquement affecté au CERCLAB.

## Appréciations détaillées

Il existe, dans le Centre de Recherches sur les Clauses Abusives, une spécificité dont toutes les appréciations qui vont suivre découlent, et qu'il importe donc de relever à titre liminaire. En effet, pour l'essentiel, l'activité, la vitalité, la productivité de ce Centre se confondent avec celles de son directeur. Cette spécificité, on l'aura compris d'emblée, constitue à la fois la force et la faiblesse principale de ce centre très individuel.

### Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Que ce soit sur un plan quantitatif ou qualitatif, la production scientifique du CERCLAB est d'excellente tenue, étant bien entendu que cette appréciation vaut essentiellement, mais pas tout à fait exclusivement, par les travaux de son directeur. A cet égard, on remarquera que ce Centre ne réunit que trois enseignants-chercheurs, dont deux sont habilités à diriger des recherches.

Depuis plusieurs années, le directeur du CERCLAB a mis au point une base de données sur internet consacrée à toutes les normes (lois, décrets, chroniques, arrêts, jugements, recommandations, avis) émises par les autorités qui participent à la protection contre les clauses abusives. Le travail est pharaonique et constitue un instrument de recherche absolument fondamental, tant par son ampleur que par sa profondeur. Entendons par là qu'il ne s'agit pas uniquement d'un recensement des données susvisées, mais aussi d'une mise en ordre, de synthèses, d'observations et d'analyses qui permettent aux chercheurs d'obtenir non seulement des informations qui ne sont disponibles nulle part ailleurs, mais encore des éléments de réflexion indispensables dans la perspective d'une recherche digne de ce nom en matière de clauses abusives, et beaucoup plus fondamentalement en matière de droit des contrats.

On trouve, en effet, sur le site du CERCLAB, d'une part, des données indispensables pour appréhender le droit positif en matière de protection des consommateurs et des professionnels contre les clauses abusives, d'autres part, des instruments permettant d'apprécier les tendances lourdes du droit contemporain des contrats, telles les réactions du droit positif face aux déséquilibres contractuels excessifs qui sont le produit d'un rapport de forces inégalitaire, les convergences entre le droit commun des contrats et les droits spéciaux de la consommation et de la concurrence. Autant dire que cette base constitue un outil de travail unique pour tous les amateurs de droit des contrats, en même temps que pour les professionnels du droit qui auront à statuer sur une question relative aux clauses abusives ou à rédiger un contrat. On le comprend alors, cette base a vocation à devenir un instrument de travail indispensable pour tous les enseignants-chercheurs qui s'aventureront dans le droit des contrats, et pour tous les praticiens, avocats, juristes d'entreprise, magistrats, qui peuvent être confrontés à ce type de clauses dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Le bémol de cette présentation réside dans le fait que ce projet titanesque, puisque 3 500 décisions vont être intégrées dans la base de données, n'est toujours pas achevé et que sa mise en ligne n'est prévue que dans le courant de l'année 2012. Les raisons du retard pris, qui ont provoqué la résiliation par la Mission Droit et Justice de la convention qui avait été conclue, étaient prévisibles. Elles résident dans la difficulté du directeur du centre à tout mener de front, faute de disponibilité du porteur du projet, mais aussi à cause de ressources financières et humaines faibles.

Un ouvrage qui constituerait à la fois un prolongement et un complément du site est en préparation.

Outre, cette base de données qui constitue le centre de gravité de l'activité scientifique du Centre évalué, on s'arrêtera brièvement sur l'existence du *Mégacode*, qui en constitue à la fois le creuset et le ferment : le CERCLAB n'aurait jamais existé sans le *Mégacode* et en est le simple prolongement. Premier Code annoté en France, cet ouvrage d'une excellente qualité scientifique est, faut-il le préciser, dirigé par le directeur du Centre qui en a été un des créateurs.

Par ailleurs, le reste de la production est de bonne qualité, même si sa régularité et sa densité sont moindres. Toutefois, depuis sa création, ce Centre, qui n'héberge que deux doctorants, ne peut présenter aucune thèse soutenue.

### Appréciation sur l'intégration de l'équipe dans son environnement :

Sur un plan national, et même si ce partenariat s'est mal terminé, on relèvera que le CERCLAB avait su convaincre la mission « Droit et Justice » de le soutenir dans son projet.

Sur un plan local, on notera que la mise en œuvre du projet a provoqué un rapprochement et une collaboration intense entre le CERCLAB et le Centre de ressources informatiques de l'université Nancy 2 en vue de réaliser une application informatique originale. On relèvera que le modèle ainsi conçu a ensuite été repris pour d'autres projets scientifiques locaux. De plus, il est certain qu'en raison de son objet, la base suscitera d'amples rapprochements et coopérations, non seulement avec les professions juridiques et judiciaires du ressort, mais aussi avec les associations régionales de consommateurs.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'équipe de recherche :

Pour l'heure, puisque ni la base de données ni l'ouvrage qui y est adossé ne sont achevés, la notoriété du Centre tient pour l'essentiel, même si le lien n'est pas officiel et formalisé, à la renommée nationale et internationale du *Mégacode*, et aux publications individuelles des enseignants-chercheurs.

Le comité regrette le petit effectif du Centre, que ce soit en terme d'enseignants-chercheurs ou de doctorants. Cela explique, non seulement le retard pris dans les projets en cours depuis de longues années, mais aussi le faible nombre de projets futurs, excepté la valorisation et la diffusion de la base de données.

En outre, pour l'heure, aucune collaboration internationale n'est envisagée.

#### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

La lecture du dossier laisse entrevoir que l'avenir du Centre a pour objet essentiel, sinon exclusif, la diffusion et la promotion de la base de données et la publication de l'ouvrage qui en constitue le prolongement ce qui, en soi, serait déjà une magnifique réalisation d'un haut intérêt scientifique.

#### Conclusion :

- *Avis global sur l'équipe :*

L'avis porté sur l'équipe est favorable dans la mesure où l'objet scientifique de celle-ci se révèle très original et d'une ampleur scientifique et pratique considérable. Cependant, la viabilité du projet et sa pérennité sont difficilement assurées en raison du nombre limité d'enseignants chercheurs travaillant dans l'équipe.

- *Points forts et opportunités :*

Le comité salue l'effort considérable pour créer une base de données d'une exceptionnelle importance pour les chercheurs, les enseignants, les professionnels du droit et les consommateurs.

- *Points à améliorer et risques :*

Les effectifs du Centre sont beaucoup trop réduits pour assurer le présent et préserver l'avenir.

- *Recommandations :*

Il faudrait étoffer l'équipe d'enseignants-chercheurs et de doctorants et développer, à terme, de nouveaux projets.

## Équipe 2 :

Centre d'Études et de Recherche de l'Institut Régional du Travail  
(CERIT)

Nom du responsable M. Frédéric GEA

Effectifs

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs	11	12	12
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
<b>N3</b> : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	1	1	0
<b>N4</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	--***	--***	
<b>N5</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
<b>N6</b> : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
<b>N7</b> : Doctorants	3		
<b>N8</b> : Thèses soutenues	2		
<b>N9</b> : Nombre d'HDR soutenues	1		
<b>N10</b> : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	6	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

\* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

\*\* Nombre de producteurs de la période [1<sup>er</sup> janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.

\*\*\* Nul ingénieur, technicien et/ou personnel administratif titulaire n'est spécifiquement affecté au CERIT.

## Appréciations détaillées

### Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Indépendamment de la production, que l'on qualifiera de très abondante compte tenu du nombre de chercheurs affiliés au CERIT (12), le choix des thèmes de recherche, de grande qualité scientifique, se focalise sur des problématiques d'importance substantielle, non seulement du fait de leur contemporanéité, mais aussi compte tenu de l'urgence et de la gravité des réponses à leur apporter. Le comité s'arrête sur l'exemple qui lui paraît le plus topique dans les sujets retenus, à savoir celui sur « Risques psychosociaux au travail et protection de la santé mentale des salariés », qui a fortement mobilisé et continue de mobiliser plusieurs chercheurs travaillistes du CERIT, aussi bien dans leur recherche individuelle (à travers des études fournies et variées, paraissant le plus fréquemment dans des revues avec comité de lecture, à audience européenne, voire au-delà), que par le truchement de travaux collectifs (réponses à des appels d'offre, établissement de rapports, ouvrages réalisés en commun).

Sur douze chercheurs répertoriés (CERIT), dix d'entre eux sont producteurs ; néanmoins, la qualité et la quantité de la plupart des écrits reposent sur un tout petit nombre d'entre eux.

### Appréciation sur l'intégration de l'équipe dans son environnement :

Un des points forts de l'équipe du CERIT repose sur la volonté de réunir de façon durable chercheurs déjà reconnus et chercheurs en devenir (doctorants) autour de thèmes fédérateurs et suffisamment larges pour permettre une insertion féconde et durable dans l'environnement scientifique, mais aussi socio-économique.

Au plan scientifique, il y a actuellement trois doctorants travaillistes, tous ayant obtenu un financement pour leur thèse (deux au moyen de contrats doctoraux et un par un financement autre) ; leur nombre devrait s'accroître compte tenu des orientations plus « fondamentales » que veut se donner le CERIT, ainsi que par la création depuis deux ans d'un master recherche venu s'ajouter au parcours professionnalisant existant depuis 2004. Cette formation, qui commence à atteindre son régime de croisière, est susceptible de drainer de nouveaux doctorants et d'être largement pourvoyeuse de chercheurs en droit du travail.

L'insertion du CERIT dans le tissu socio-économique de la Lorraine ne fait aucun doute. On retrouve ici un certain nombre de caractéristiques, comme l'ouverture de l'unité de recherche au monde du travail par le truchement de l'Institut régional du travail : prise en charge de la formation des conseillers prud'hommes et, plus généralement, journées de formation destinées aux professionnels du droit. En un mot, la cohésion au sein de cette unité est forte.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'équipe de recherche :

L'attractivité et le rayonnement de l'unité sont puissants. Certains travaux sont unanimement reconnus et couronnés de prix les plus prestigieux. On pense particulièrement à une thèse « Contribution à la théorie de l'interprétation jurisprudentielle. Droit du travail et théorie du droit dans la perspective du dialogisme » : prix de thèse Varenne 2008- catégorie Théorie du droit ; prix de thèse de l'Association française de droit du travail (AFDT), 2007 ; prix de la thèse 2008 attribué par le conseil régional de Lorraine ; 1<sup>er</sup> prix de la filière Sciences humaines et sociales ; et, à titre honorifique, prix de thèse de la faculté de droit de Nancy ; prix de l'Académie nationale de Metz (arts-sciences-lettres). Le CERIT possède également des partenariats de longue durée, en particulier avec les Editions Francis Lefebvre (qui dure depuis 10 ans), avec les Editions Dalloz et Lextenso, depuis de nombreuses années. Il collabore ainsi aux publications individuelles et collectives de ces maisons reconnues de l'édition juridique.

On peut encore citer, pour leur originalité, les « Entretiens filmés de M. Philippe Waquet », Conseiller doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation.

Le CERIT veut aussi poursuivre ses efforts pour dynamiser l'école de droit du travail et pouvoir ainsi pratiquer une politique efficace d'accueil des doctorants de plus en plus nombreux. Un vivier permanent étant constitué, il sera facile d'attirer des post-doctorants et, pourquoi pas, des chercheurs étrangers.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

De l'ensemble décrit, le comité retient particulièrement le programme analytique sur l'argumentation juridique en droit du travail prévu sur quatre ans. Le défi consiste à vouloir faire du droit du travail un champ d'exploration de la théorie du droit. Pareil projet, qui vise à porter la réflexion en droit du travail sur un terrain fondamental, a de solides bases conceptuelles. Porté par des chercheurs reconnus en épistémologie juridique comme en théorie du droit, le Centre entend poursuivre l'œuvre scientifique initiée par la fondatrice de l'école de droit du travail, tout en l'étendant, compte tenu de la dimension pluridisciplinaire et transversale recherchée au sein de l'IFG. Ainsi entend-il non seulement continuer la réflexion critique menée en droit du travail, mais aussi aborder les questions de méthodologie juridique afin de pouvoir jeter des ponts en direction des autres unités de recherche de l'IFG. Le programme est ambitieux et original : il ne s'agit ni plus ni moins que de décrire les formes que revêt la « justification normative » dans le raisonnement des juges ; la prise de risque, réelle, est néanmoins mesurée, compte tenu des soutiens financiers importants (GIP « Droit et justice », ANR et région Lorraine) et de l'aptitude des chercheurs du CERIT à travailler en coordination, comme de leur ouverture disciplinaire, qui pourrait constituer leur marque de fabrique.

Un autre projet sur les ruptures conventionnelles, à échéance de dix-huit mois, soutenu par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) Lorraine, plus spécialisé et démultiplié en une série de « sous-sujets » (par exemple, la rupture conventionnelle et l'état de santé du salarié), devrait s'élaborer en respectant les mêmes méthodes que celles décrites précédemment, dans la mesure où le but recherché vise à confronter les interprétations et argumentations en présence, tout en soulignant les conceptions sous-jacentes et en faisant ressortir les tensions qui, en arrière-plan, labourent la matière. Il peut être mené conjointement au précédent, l'énergie mobilisée sur ce plan se révélant complémentaire de l'étude méthodologique et épistémologique décrite précédemment.

Un autre grand projet est envisagé sur la doctrine et plus généralement sur la possibilité de questionner les sources du droit par le truchement de ces prismes méthodologique et épistémologique. Si l'idée d'un tel projet paraît très pertinente et comme un appel lancé à toutes les autres unités de recherche composant l'IFG, il importera d'en programmer le déroulement à moyen terme afin de ne pas épuiser les forces vives chargées de le porter et afin de fédérer sur ce sujet des chercheurs de chaque unité.

### Conclusion :

- *Avis global sur l'équipe :*

L'avis global sur l'équipe du CERIT est très positif. Il s'agit d'une équipe dynamique qui sait concilier les aspects théoriques et pratiques de la recherche en droit. Le CERIT allie la solidité des unités de recherche implantées depuis un temps certain et qui ont déjà fait leurs preuves au dynamisme inventif d'une équipe jeune et motivée. Par la conjonction de ses forces intellectuelles, la motivation de ses chercheurs, les puissants soutiens matériels dus à la notoriété et à la reconnaissance d'un grand nombre de travaux recensés, il paraît avoir toutes les chances de réussir le passage de son intégration au sein de l'IFG en unissant les forces présentes dans cette unité de recherche (autres équipes et chercheurs non affiliés à une équipe particulière), tout en gardant ses spécificités. L'ouverture sur l'interdisciplinarité, l'engagement dans des actions durables et pas simplement conjoncturelles, paraissent très prometteurs et offrir à la communauté universitaire toutes les garanties d'une recherche pérenne et de qualité.

- *Points forts et opportunités :*

Le comité salue une production scientifique de qualité, par une équipe jeune et dynamique. Les thèmes de recherche sont très porteurs et enracinés dans la tradition ancienne de l'équipe et celle, plus récente, de l'IFG.



- *Points à améliorer et risques :*

Le nombre de projets paraît un peu disproportionné par rapport à la réalité des forces vives de l'équipe. Le faible nombre de doctorants est un handicap.

- *Recommandations :*

Compte tenu du fait que beaucoup de charges et de projets reposent sur peu de personnes, l'enjeu de la réussite et corrélativement l'effort à réaliser, consistera donc pour cette unité de recherche à sensibiliser, puis à mobiliser nombre de chercheurs appartenant aux autres unités afin que le mot interdisciplinarité ne reste pas seulement une caractéristique du CERIT, mais devienne également un marqueur juridique de l'IFG.

**Équipe 3 :** Centre Lorrain d'Histoire du Droit (CLHD)

**Nom du responsable :** M. Antoine ASTAING

**Effectifs**

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs	6	4	4
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
<b>N3</b> : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	11	0	0
<b>N4</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	2	1 (0,5)	
<b>N5</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
<b>N6</b> : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
<b>N7</b> : Doctorants	10		
<b>N8</b> : Thèses soutenues	8		
<b>N9</b> : Nombre d'HDR soutenues	2		
<b>N10</b> : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	15	4	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>29</b>	<b>5 (4,5)</b>	<b>4</b>

\* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

\*\* Nombre de producteurs de la période [1<sup>er</sup> janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.

## Appréciations détaillées

### Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Depuis 2008, grâce à l'implication de sa nouvelle directrice, le Centre Lorrain d'Histoire du Droit (CLHD) a connu une redynamisation très significative de son activité scientifique. L'accroissement significatif de son activité en témoigne (2 conférences et 1 table ronde en 2008). Son directeur actuel, étroitement associé aux activités du centre dès 2008 (directeur adjoint), s'est attaché à poursuivre sur cette lancée avec le souci de toujours se situer dans la problématique des axes de recherche du centre (4 conférences, 1 table ronde en 2009). En 2010, le CLHD a organisé deux colloques internationaux : l'un (« Le juriste et la coutume... ») fut organisé par le Centre et s'est tenu à Nancy ; l'autre (« Du code pénal de 1810... ») fut organisé en partenariat avec le Centre Georges Chevrier et l'université de Strasbourg et s'est tenu à Strasbourg. En 2011, le CLHD poursuit sur ce rythme (1 conférence et 1 table ronde). Une telle activité fait désormais du CLHD un pôle de recherche en histoire du droit dynamique et attractif en Lorraine. Le nombre de soutenances de thèses (8 entre 2008 et 2011) et d'habilitations à diriger des recherches (2) en témoigne.

Cette redynamisation a eu pour conséquence d'entraîner une augmentation substantielle de la production scientifique du CLHD. Tout d'abord, le CLHD affiche sa volonté de rendre l'hommage dû à ses anciens membres et ce, depuis 2008. Cela se traduit par la parution de nombreux mélanges (*Droit, Histoire et Société*, Mélanges C. Dugas de la Boissonny en 2008 ; *Droit administration et Justice*, Mélanges Allemand-Gay et Gay en 2011). Ensuite, les colloques « Juristes et coutume » et « Code pénal de 1810 » font l'objet d'une publication annoncée pour 2012. Enfin, viennent s'ajouter l'ensemble des publications des membres du CLHD. Autour d'une équipe, certes resserrée mais avec deux membres supplémentaires, le CLHD bénéficie d'un excellent *ratio* entre son nombre de membres enseignants-chercheurs et celui des producteurs figurant au projet du CLHD pour 2013-2017, puisqu'ils le sont tous au cours de la période écoulée.

### Appréciation sur l'intégration de l'équipe dans son environnement :

En tant que centre d'histoire du droit situé en Lorraine, la création de l'université de Lorraine est de nature à conforter pleinement l'ancrage du CLHD au sein de sa région. Ainsi, les historiens du droit de l'université Paul-Verlaine de Metz ont rejoint le CLHD. Les deux colloques dernièrement organisés par le CLHD, avec l'appui de l'université de Nancy, constituent la matérialisation de cet ancrage lorrain car ils ont été organisés par le CLHD avec le soutien du Réseau des historiens du Droit et du Grand Est, ainsi que celui de la région Lorraine. De même, sur la thématique de l'histoire des forêts françaises, le CLHD est en liaison avec l'Institut d'Histoire moderne et contemporaine (UMR 8066 CNRS-ENS). Par ailleurs, les locaux spacieux et très bien équipés dont bénéficie le CLHD à Nancy témoignent de la considération dont jouit le Centre au sein de l'université. Le CLHD est donc en mesure d'appuyer ses activités sur une palette de partenariats pérennes.

Les axes de recherche du CLHD confirment cet ancrage. Pour autant, l'optique n'est pas uniquement régionaliste, puisque les thèmes de recherches centrés sur l'histoire du droit et celle des institutions au sens large rejoignent ainsi la problématique plus ample de la formation du droit français.

Le CLHD est également très attentif à la valorisation des recherches conduites à son initiative. Depuis 2008, les nombreux recueils de texte et mélanges ont été publiés aux Presses Universitaires de Nancy (PUN). De surcroît, les colloques organisés en 2010 font l'objet d'une publication aux PUN. En cela, le CLHD a fait une priorité de la valorisation de toutes les recherches qu'il a suscitées. Au niveau national, le CLHD apporte également sa contribution à la valorisation des recherches en collaborant avec l'Institut d'Histoire du Droit de l'université Panthéon-Assas Paris 2 à la mise à jour de la bibliographie numérique d'histoire du droit en langue française. Enfin, la faculté de droit a fait du CLHD le laboratoire porteur de la publication des *Annales de la Faculté*.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'équipe de recherche :

Pôle lorrain de recherche en histoire du droit, le CLHD profite de la dynamique suscitée par la création de l'Institut François Geny et, globalement, de l'université de Lorraine ; il a facilité l'intégration de deux chercheurs messins dans l'équipe. Si l'on y ajoute le rattachement d'une collègue en 2009, l'équipe se trouve numériquement comme scientifiquement renforcée. De ce point de vue, le non-rattachement de certains enseignants-chercheurs en poste à Nancy est seul susceptible d'atténuer ce bilan très positif.

Concernant la recherche doctorale, le CLHD constitue manifestement un pôle attractif. Le souci de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants du M2 en Histoire du droit et conservation du patrimoine est clairement mis en avant. Il se caractérise par une offre centrée sur un parcours recherche classique d'une part, ainsi que sur un parcours pro rattaché aux métiers du patrimoine. En outre, la mise en place d'une L3 pro Droit du patrimoine et l'ouverture à d'autres M2 par le biais de la mutualisation participe également de cet effort de professionnalisation. Il en résulte ainsi une bonne tenue des effectifs tant au niveau des étudiants inscrits en M2 qu'au niveau de ceux inscrits en doctorat. Ajoutons que les doctorants trouvent au CLHD une structure répondant parfaitement à leurs attentes : un fonds documentaire fourni, des locaux spacieux et bien équipés, une amplitude horaire d'ouverture importante. Un tel dispositif assure un rythme de soutenances de thèses régulier, de l'ordre de 2 à 4 par an.

En définitive, seule l'ouverture internationale fait encore défaut au CLHD. N'y aurait-il pas - par exemple à propos de la question du droit coutumier - matière à tisser des liens outre-Rhin ?

#### Conclusion :

- *Avis global sur l'équipe :*

L'avis sur l'équipe est favorable. Il s'agit d'un pôle dynamique d'histoire du droit en France. L'effort de développement et d'ancrage régional est patent. Les synergies avec les autres équipes de l'IFG sont réelles et pourraient à l'avenir permettre la réalisation de projets de recherche très intéressants.

- *Points forts et opportunités :*

Le comité souligne le bon ancrage du CLHD dans son environnement, une dynamique de recherche vertueuse impliquant membres, membres associés et doctorants, le tout au sein d'un champ disciplinaire bien identifié.

- *Points à améliorer et risques :*

L'ouverture internationale du CLHD étant embryonnaire, les axes de recherche du CLHD gagneraient à être déclinés avec davantage de précision afin de mieux mettre en évidence les dynamiques de recherche collective. A défaut, le CLHD s'exposerait au risque de ne livrer qu'une simple juxtaposition de recherches individuelles et non d'être le centre d'une recherche véritablement commune. L'insertion de l'unité CLHD au sein de l'Institut François Geny pose également la question de la (re)définition des axes de recherche. Dans le cas contraire, le risque serait faire de l'IFG une structure se limitant à la juxtaposition d'unités différentes et disparates, alors qu'un réel potentiel collectif existe.

- *Recommandations :*

Les grands axes de recherche traditionnels du CLHD pourraient être déclinés autour de thématiques plus précises, lesquelles constitueraient des sous-axes de recherche. Ces derniers, placés sous la responsabilité d'un membre, pourraient permettre de fédérer les énergies autour d'un thème particulier et d'ouvrir davantage le centre à l'international. En outre, l'intégration du CLHD au sein de l'Institut François Geny passe par la définition d'un projet de recherche davantage intégré à la problématique de recherche propre à l'IFG.

**Équipe 4 :** Institut de Droit International et Comparé (IDIC)

**Nom du responsable :** M. Olivier CACHARD et M. Jean-Luc PIOTRAUT

Effectifs

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs	7	11	11
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
<b>N3</b> : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	1	2	2
<b>N4</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	--***	--***	
<b>N5</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
<b>N6</b> : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
<b>N7</b> : Doctorants	14		
<b>N8</b> : Thèses soutenues	6		
<b>N9</b> : Nombre d'HDR soutenues	2		
<b>N10</b> : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7	7	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

\* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

\*\* Nombre de producteurs de la période [1<sup>er</sup> janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.

\*\*\* Nul ingénieur, technicien et/ou personnel administratif titulaire n'est spécifiquement affecté à l'IDIC.

## Appréciations détaillées

### Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

L'Institut de droit international et comparé (IDIC) a pris le parti volontariste et courageux de corrélérer une recherche en droit international privé et une démarche de droit national comparé. Cette approche s'inscrit dans un contexte de forte uniformisation du droit, impulsée notamment au niveau de l'Union européenne et dans des grandes enceintes internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE). Sans ignorer les phénomènes à l'œuvre à ce niveau régional et international, l'IDIC entend conforter sa place historique centrale reconnue au niveau national dans les champs du droit privé. Intitulé « Convergences des droits », ce travail est mené en liaison notamment avec de prestigieuses unités étrangères (spécialement le *Max Planck Institut* de Heidelberg et l'université de Bâle) avec lesquels il partage une communauté de vues. Il s'agit d'étudier l'unification des droits dans l'Union européenne grâce à une approche originale de droit comparé. Est également développée une thématique liée à l'exercice professionnel international ou transfrontalier qui a donné lieu à des séminaires et à des journées d'études internationales (journées franco-brésiliennes sur l'arbitrage international).

La quantité des publications (61), communications et expertises (13), thèses (6) et autres productions (chroniques, commentaires, recensions, préfaces : 77) est de bon niveau, même si elle est, comme souvent, déséquilibrée d'un enseignant-chercheur à l'autre. L'équipe ne comporte toutefois aucun non-productif.

La qualité des travaux est de bonne, voire très bonne, tenue. La grande majorité des membres de l'équipe a une visibilité nationale et un bon tiers pratique régulièrement sa recherche ou ses enseignements à l'étranger et/ou en langue étrangère.

### Appréciation sur l'intégration de l'équipe dans son environnement :

L'IDIC entend emprunter quatre voies pour valoriser sa recherche : le développement de programmes de recherches internationaux en partenariat avec des universités étrangères, la formation continue en liaison avec le monde professionnel, les ateliers de doctorants et la promotion d'une revue juridique éditée par la faculté de droit (historiquement par la faculté de droit de Metz avant la fusion des deux établissements).

Le premier volet arrive prochainement au terme d'une première période, d'autres sont programmées pour la suite. La formation continue s'agrège à ce premier volet. Les deux autres voies de valorisation sont envisagées dans un cadre national et international.

Le dossier ne fait pas ressortir de manière spécifique à cette équipe la part de financement externe qui est la sienne. Mais à en juger par le niveau global de l'IFG dans ces réalisations antérieures, il devrait être bon.

A notre connaissance, l'IDIC ne compte à son actif aucune recherche contractualisée pour le compte d'une institution nationale (GIP « Droit et Justice » par exemple), internationale ou européenne (Commission des Nations unies pour le droit commercial international - CNUDCI -, Institut international pour l'unification du droit privé - UNIDROIT - ou Union européenne par exemple).

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'équipe de recherche :

L'IDIC est une équipe nouvellement constituée dont le rayonnement et l'attractivité ne peuvent que se renforcer.

Si l'on en juge par les évolutions récentes - accroissement du nombre d'HDR, nombre significatif de thèses soutenues, accompagnement en post-doctorat outre-Atlantique de l'un de ses chercheurs, montée en puissance de la production scientifique des enseignants-chercheurs porteurs des projets, pérennisation et développement des partenariats conclus avec des laboratoires d'autres universités françaises (Strasbourg notamment) et étrangères (allemandes et luxembourgeoise essentiellement) -, le potentiel de progression est élevé.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Le projet scientifique de l'équipe est bien identifié autour des axes précédemment décrits (« Convergences des droits » ; « Exercice professionnel international et transfrontière »).

Il s'inscrit dans l'intensification des actions déjà menées. Il n'y a aucune raison de douter de la capacité de l'IDIC à les mener à terme.

La démarche retenue ne se veut pas en soi originale, mais elle a sa place propre, puisqu'elle entend rompre avec certains courants de pensée économique dominants qui ont une forte influence sur les processus à l'œuvre d'harmonisation des droits privés nationaux.

### Conclusion :

#### ▪ *Avis global sur l'équipe :*

L'avis émis sur l'équipe est très favorable puisque, sur les thématiques retenues, elle développe une approche scientifique originale fondée sur l'ordo-libéralisme qui lui permettrait de développer des réseaux de recherche avec ses voisins dans la perspectives de coordonner les internationalistes du Grand Est (Lorraine, Strasbourg, Luxembourg, Allemagne). Elle peut, pour ce faire, s'appuyer sur une production scientifique de qualité et sur des membres dynamiques et impliqués.

#### ▪ *Points forts et opportunités :*

Ils résident dans un bon équilibre des forces en présence, dans une bonne couverture du champ disciplinaire relevant des activités de l'Institut et dans une production scientifique de qualité.

#### ▪ *Points à améliorer et risques :*

Il faudrait que l'IDIC développe les partenariats institutionnels (locaux - nationaux - internationaux et européens), ainsi que les communications scientifiques dans les colloques nationaux et internationaux.

#### ▪ *Recommandations :*

L'IDIC gagnerait à afficher dans sa dénomination le parti méthodologique qui est le sien - une proposition qui fait une double référence aux méthodes de François Gény et à l'objet de cet institut : Institut des sciences et techniques du droit privé international, européen et comparé.

## Équipe 5 :

Institut de Sciences Criminelles et de Droit Médical (ISCRIMED)

Nom du responsable : M. Jean-Baptiste THIERRY et Mme Delphine BRACH-THIEL

## Effectifs

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs	6	8	8
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
<b>N3</b> : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	0	0	0
<b>N4</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	--***	--***	
<b>N5</b> : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
<b>N6</b> : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
<b>N7</b> : Doctorants	25		
<b>N8</b> : Thèses soutenues	7		
<b>N9</b> : Nombre d'HDR soutenues	0		
<b>N10</b> : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5	5	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

\* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

\*\* Nombre de producteurs de la période [1<sup>er</sup> janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.

Définition et téléchargement des critères :

<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.

\*\*\* Nul ingénieur, technicien et/ou personnel administratif titulaire n'est spécifiquement affecté à l'ISCRIMED.



## Appréciations détaillées

### Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

L'Institut de sciences criminelles et de droit médical (ISCRIMED) est un institut dont la particularité est d'avoir *deux* champs de recherche : le droit pénal et le droit médical. Des points de rencontre existent entre ces deux disciplines et des projets communs sont régulièrement menés, conformément aux aspirations des fondateurs de l'ISCRIMED. Néanmoins, avec le temps, il faut bien reconnaître que les recherches se sont autonomisées les unes par rapport aux autres. Il ressort en effet clairement, du dossier et de la visite, qu'aujourd'hui les spécialités sont bien distinctes : le droit pénal et le droit médical se côtoient plus qu'ils ne se rencontrent. Certes, l'un des co-directeurs s'efforce, dans la lignée de son prédécesseur, de concilier le droit pénal et le droit médical, mais la majorité des chercheurs et des projets se situent soit dans une discipline, soit dans l'autre.

Cette dualité n'affecte cependant pas la qualité scientifique de la production, bien au contraire. L'ISCRIMED a su bâtir sa renommée nationale, voire internationale, aussi bien en droit pénal qu'en droit médical. Les huit enseignants-chercheurs statutaires qui le composent sont tous producteurs.

La production collective est bien répartie entre les deux disciplines et les doctorants sont très fréquemment impliqués dans les projets. On dénombre en effet, pour le droit médical, 2 contributions à des ouvrages collectifs, 7 colloques nationaux (dont 4 publiés), 16 communications dans des colloques internationaux (dont 9 confiées à des doctorants), ainsi que 3 journées d'études et différentes participations à des recherches institutionnelles. Pour le droit pénal, 7 contributions à un ouvrage collectif d'envergure nationale (*Opinio doctorum*), dont 4 ayant permis à 7 doctorants et 2 jeunes docteurs de publier ; un dossier important consacré à la liberté de la presse dans une revue nationale réputée (impliquant également des doctorants et des jeunes docteurs); une chronique régulière de droit de la presse dans une revue tout aussi fameuse et une chronique semestrielle de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans une revue à diffusion mondiale.

La production individuelle est importante, plus importante même que ne le laissent paraître les listes des publications du CRDP (EA 1138) et de ID2 (EA 1106). Ces listes font apparaître une bonne centaine de publications, alors que la consultation des fiches individuelles permet d'en ajouter une cinquantaine. Les directeurs successifs de l'équipe ont tous une visibilité nationale.

### Appréciation sur l'intégration de l'équipe dans son environnement :

L'ISCRIMED est parfaitement intégré dans l'Institut François Gény (IFG), comme il l'était, auparavant, dans le Centre de recherche en droit privé. Cette pleine intégration se traduit même concrètement par l'espace qui lui est réservé dans les locaux de la faculté de droit de Nancy au sein duquel les doctorants se sentent très bien.

Sa reconfiguration, liée au rapprochement des universités de Metz et de Nancy, est réussie. En droit pénal, les chercheurs messins nouvellement arrivés vont apporter une ouverture vers le droit international et le droit transfrontière. En droit médical, ils apporteront une expertise en droit de la responsabilité médicale civile et en droit de la santé .

La collaboration avec les autres équipes de l'IFG est satisfaisante et se traduit par un certain nombre de projets pluridisciplinaires ; certains ont été réalisés, notamment avec le CERIT sur des questions de santé ; d'autres sont annoncés, notamment avec l'IDIC sur des questions de droit pénal comparé.

L'équipe a le souci évident de valoriser sa recherche puisque, à l'exception de quelques journées d'études, toutes les recherches collectives et individuelles ont donné lieu à publications sur des supports à large diffusion.

### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'équipe de recherche :

L'ISCRIMED a une implantation régionale forte et une grande visibilité nationale. En droit médical, les partenariats avec les acteurs régionaux ou nationaux de la santé sont nombreux et solides ; en droit pénal, on relève une ouverture constante au monde judiciaire local.

Le rayonnement à l'international laisse au comité une impression un peu plus mitigée : si l'équipe de droit médical a su tisser des liens hors frontières, les pénalistes en ont moins, bien qu'ils publient dans une revue internationale. Néanmoins l'arrivée des messins devrait favoriser les contacts avec l'étranger.

### Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

La stratégie et le projet à cinq ans de chaque axe sont solides et sérieux. Une réserve doit cependant être formulée sur l'unité apparente de l'équipe. En effet, à l'exception de l'organisation annoncée pour 2013 d'un « Forum shopping médical et de droit pénal », les pénalistes et les médicalistes semblent s'être durablement engagés sur des voies parallèles. Les liens entre le droit médical et le droit pénal semblent de plus en plus distendus, notamment depuis que le droit médical s'est doté d'une dimension de droit civil et que le droit pénal s'est orienté vers le droit de la presse et le droit pénal international. L'unité affichée par l'acronyme ne correspond donc pas vraiment à la réalité.

Une première conséquence de cette affichage unitaire, sous un sigle dont on retient surtout la terminaison (-MED), est que l'institut n'a pas réussi à attirer l'ensemble des pénalistes nancéens ou messins ; (par exemple en droit pénal des affaires).

Enfin le début de l'acronyme (ISCRIM-) ne correspond pas non plus pleinement à la réalité car aucun projet ne fait mention d'une ouverture aux sciences criminelles autres que le droit pénal (criminologie, sociologie pénale, politique criminelle, etc.), alors que précisément une telle ouverture pourrait être l'occasion d'un nouveau rapprochement entre le droit pénal et le droit médical (médecine légale, expertise médico-criminologique, etc.) et que, comme un clin d'œil à Gény, elle pourrait susciter chez les pénalistes une réflexion sur les rapports de la science et de la technique.

### Conclusion :

#### ▪ *Avis global sur l'équipe :*

L'avis émis sur l'équipe est positif. Elle fait preuve d'un réel dynamisme sous l'impulsion de son directeur. La qualité de la production scientifique est certaine. Cependant, l'équipe apparaît bien reposer sur deux piliers - droit pénal / droit de la santé - développant, pour l'essentiel, des projets propres, les passerelles entre les deux étant limitées.

#### ▪ *Points forts et opportunités :*

Ils résultent d'une bonne couverture des deux champs disciplinaires, surtout depuis le rapprochement entre messins et nancéens, d'une très bonne intégration des doctorants dans les projets de recherche et d'une très bonne ambiance entre les doctorants statutaires. En outre, le comité relève une très bonne ouverture vers le milieu médical et judiciaire, ainsi qu'une ouverture prometteuse à l'international.

#### ▪ *Points à améliorer et risques :*

Le positionnement de l'ISCRIMED entre droit pénal et droit médical est ambigu. Du fait de sa dénomination, l'institut peut apparaître trop typé « médical » pour les pénalistes, ou trop typé « sciences criminelles » pour les civilistes spécialistes de droit médical. L'ISCRIMED gagnerait donc à afficher une plus grande unité d'objet.

#### ▪ *Recommandations :*

Dans un souci de clarification, une réflexion mériterait d'être menée soit sur la scission, soit sur le changement de dénomination. Une scission permettrait de rallier les pénalistes non affiliés, sans mettre fin à la collaboration entre les pénalistes affiliés et les médicalistes, lesquels continueraient à se rencontrer au sein de l'IFG. Mais cette solution poserait des difficultés d'effectifs. En effet, si les pénalistes peuvent se retrouver aisément dans une sorte d'Institut lorrain de sciences criminelles, en revanche les spécialistes de droit médical ne sont pas assez nombreux pour constituer une nouvelle équipe, sauf à ce qu'ils soient rejoints, autour d'un axe « Santé » par des chercheurs du CERIT par exemple. Quant au changement de dénomination, il serait certainement délicat en raison de la force de l'habitude et du poids de la tradition, mais ce serait une piste à explorer.

## 5 • Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

### Appréciation d'ensemble de l'unité Institut François Gény :

Unité dont la production et le projet sont très bons, l'organisation et l'animation sont excellentes. Le rayonnement est bon mais pourrait être amélioré.

#### Tableau de notation :

<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
<b>A</b>	<b>B</b>	<b>A+</b>	<b>A</b>

### Appréciation d'ensemble de l'équipe Centre de Recherche sur les Clauses Abusives (CERCLAB) :

Équipe dont la production est très bonne, le projet excellent. Le rayonnement est bon mais pourrait être amélioré.

#### Tableau de notation :

<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
<b>A</b>	<b>B</b>	-	<b>A+</b>

Appréciation d'ensemble de l'équipe Centre d'Études et de Recherche de l'Institut Régional du Travail (CERIT) :

Équipe dont la production et le rayonnement sont très bons. Le projet est excellent.

Tableau de notation :

<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
<b>A</b>	<b>A</b>	-	<b>A+</b>

Appréciation d'ensemble de l'équipe Centre Lorrain d'Histoire du Droit (CLHD) :

Équipe dont la production, le rayonnement et le projet sont très bons.

Tableau de notation :

<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
<b>A</b>	<b>A</b>	-	<b>A</b>

Appréciation d'ensemble de l'équipe Institut de Droit International et Comparé (IDIC)) :

Équipe dont la production et le projet sont très bons. Le rayonnement est bon mais pourrait être amélioré.

Tableau de notation :

<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>
Qualité scientifique et production.	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	Gouvernance et vie du laboratoire.	Stratégie et projet scientifique.
<b>A</b>	<b>B</b>	-	<b>A</b>

Appréciation d'ensemble de l'équipe Institut de Sciences Criminelles et de Droit Médical (ISCRIMED) :

Équipe dont la production et le rayonnement sont très bons. Le projet est bon mais pourrait être amélioré.

Tableau de notation :

<b>C1</b> Qualité scientifique et production.	<b>C2</b> Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	<b>C3</b> Gouvernance et vie du laboratoire.	<b>C4</b> Stratégie et projet scientifique.
<b>A</b>	<b>A</b>	-	<b>B</b>

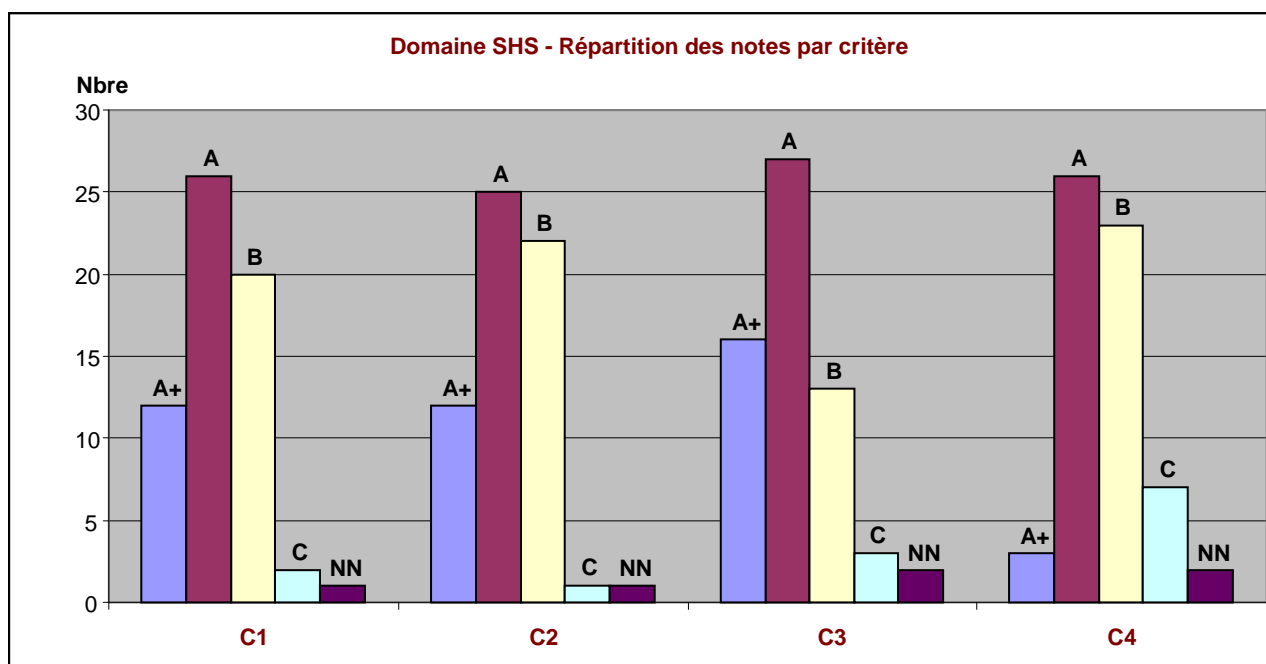
## 6 • Statistiques par domaines : SHS au 10/05/2012

### Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

### Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





## 7 • Observations générales des tutelles

L'Administrateur Provisoire  
Jean-Pierre Finance

à

Monsieur Pierre GLAUDES  
Directeur de la section des unités de l'AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Objet : rapport d'évaluation de l'EA IFG  
Référence du document : C2013-EV-0542493S-S2PUR130004820-RT

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 27 mars dernier le rapport d'évaluation de l'UMR « Institut François Génys (IFG) » et je vous en remercie.

Je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse de Monsieur F. Fourment, directeur de l'unité.

En tant que tutelle du laboratoire nous n'avons pas de remarque particulière à émettre sur le rapport du Comité d'évaluation. Nous prenons bonne note de ses recommandations qui nous semblent tout à fait recevables à ce jour.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Administrateur Provisoire



Jean-Pierre Finance



## **Rapport préliminaire d'évaluation de l'IFG par l'AERES**

Observations de portée générale : Texte brut à transmettre aux services centraux de l'université

L'Institut François Geny n'a pas d'observations de portée générale à formuler sur le rapport préliminaire d'évaluation le concernant : il repose sur une analyse fidèle du dossier unique d'évaluation déposé par l'IFG et des auditions constructives menées par le Comité le 17 janvier 2012.

---